

**112 Spray pour freins 400 ml AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 1 de 17

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

112 Spray pour freins 400 ml AB

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	TUNAP GmbH & Co. KG	
Rue:	Bürgermeister-Seidl-Str. 2	
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen	
Téléphone:	+ 49 (0) 8171/1600 - 0	Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.com	

**Fournisseur**

Société:	TUNAP France SAS	
Rue:	1, rue Guynemer	
Lieu:	F-67120 F-67120 Altorf	
Téléphone:	+ 33 (0) 388 68 64 94	Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.fr	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cycliques, &lt;5% n-hexane

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium

Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium

(R)-p-mentha-1,8-diène

**Mention** Danger**d'avertissement:**



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 2 de 17

### Pictogrammes:



### Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P260	Ne pas respirer aérosols.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon..
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### 2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 3 de 17

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
75-28-5	isobutane			25 - < 50 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			0 - < 7 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
74-98-6	propane			5 - < 10 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			0 - < 7 %
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
106-97-8	butane			1 - < 3 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène			0,1 - < 1 %
	227-813-5		01-2119529223-47	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410			
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			0,1 - < 1 %
	271-529-4		01-2119492627-25	
	Eye Irrit. 2; H319			
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			0,1 - < 1 %
	274-263-7		01-2119492616-28	
	Skin Sens. 1B; H317			
1471316-72-9	Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium			0,1 - < 1 %
	939-603-7		01-2119978241-36	
	Skin Sens. 1B; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Premiers secours: veuillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

## Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**112 Spray pour freins 400 ml AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 4 de 17

**Après contact avec la peau**

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau, fatigue,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereux si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Risque d'un éclatement du récipient.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 5 de 17

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

##### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

##### Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 6 de 17

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2085 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	447 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	149 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	149 mg/kg p.c./jour
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
1471316-72-9	Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35,26 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	1,04 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	0,518 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 7 de 17

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		226000000 mg/kg
Sédiment marin		226000000 mg/kg
Intoxication secondaire		16,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg
1471316-72-9	Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Sédiment d'eau douce		45211 mg/kg
Sédiment marin		45211 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		36739,74 mg/kg

## Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)  
Urine (U)

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures d'hygiène**

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.  
DIN EN 166

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min  
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm  
EN ISO 374



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 8 de 17

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	gris
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):	non déterminé	Testé selon la méthode DIN 19268
----------------------	---------------	-------------------------------------

#### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-40 °C
---	--------

Point d'éclair:	-80 °C
-----------------	--------

#### Inflammabilité

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
----------------------------------	------------

Limite supérieure d'explosivité:	9,4 vol. %
----------------------------------	------------

#### Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	1,0856 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
--------------------	--------------------------	-----------

Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
------------------	--	--

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------



**112 Spray pour freins 400 ml AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 9 de 17

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides: non déterminé

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aérosol extrêmement inflammable.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereux si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 10 de 17

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
75-28-5	isobutane			
	inhalation vapeur	CL50 1237 mg/l	Souris.	
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 2800 - 3100 mg/kg	Rat	Study report (1977)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 25,2 mg/l	Rat	Study report (1988)
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques			
	orale	DL50 5500 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 2800 - 3100 mg/kg	Rat	Study report (1977)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 23,3 mg/l	Rat	Study report (1988)
106-97-8	butane			
	inhalation (4 h) gaz	CL50 658 ppm	Rat	GESTIS
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène			
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2010)
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Kaninchen	IUCLID
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			
	orale	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	Study report (1981)
	cutanée	DL50 > 4000 mg/kg	Lapin	Study report (1986)
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	
1471316-72-9	Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium			
	orale	DL50 > 10000 - < 20000 mg/kg	Rat	Study report (1972)
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. ((R)-p-mentha-1,8-diène; acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium; Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium)

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**112 Spray pour freins 400 ml AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 11 de 17

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 12 de 17

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
75-28-5	isobutane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 91,42 mg/l	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 19,37 mg/l	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69,43 mg/l	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1-10 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 10 - 30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 2,045 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM
74-98-6	propane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 49,9 mg/l	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 19,37 mg/l	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69,43 mg/l	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	SIDS Initial Assessment Report For SIAM
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,534 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM
106-97-8	butane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 49,9 mg/l	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 13 de 17

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	19,37 mg/l	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	69,43 mg/l	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200)
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,72 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (1990)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,32 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2013)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,307 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2013)
	Toxicité pour les poissons	NOEC	0,37 mg/l	8 d	Pimephales promelas	Study report (2015)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,08 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2016)
	Toxicité bactérielle aiguë		(209 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2010)
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>10000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>10000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
	Toxicité bactérielle aiguë		(> 10000 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier
1471316-72-9	Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1993)
	Toxicité bactérielle aiguë		(> 10000 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1994)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.



### 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 14 de 17

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	OECD Guideline 301 F	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
75-28-5	isobutane	1,09
92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	3,4 - 5,2
74-98-6	propane	1,09
106-97-8	butane	1,09
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	4,38
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	18,05
1471316-72-9	Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium	> 6,91

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	908,5		Other company data (
1471316-72-9	Les acides benzènesulfoniques, les dérivés di-C10-14-alkyle, des sels de calcium	70,8	Fish, not further specified.	Study report (2013)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux



## 112 Spray pour freins 400 ml AB

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 15 de 17

### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1  
 Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0  
 Catégorie de transport: 2  
 Code de restriction concernant les tunnels: D

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1  
 Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E0

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1  
 Marine polluant: no  
 Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381,959  
 Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
 Quantité exceptée: E0  
 EmS: F-D, S-U

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950

**112 Spray pour freins 400 ml AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 16 de 17

<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS, flammable	
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1	
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-	
Étiquettes:	2.1	
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G	
Passenger LQ:	Y203	
Quantité exceptée:	E0	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg	
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203	
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg	

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Directive aérosol (75/324/CEE)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6,8,9,11.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association



**112 Spray pour freins 400 ml AB**

Date d'impression: 21.07.2021

Code du produit: 1101054

Page 17 de 17

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level  
WEL (UK): Workplace Exposure Limits  
TWA (EC): Time-Weighted Average  
ATE: Acute Toxicity Estimate  
STEL (EC) Short Term Exposure Limit  
CL50: Lethal Concentration  
EC50: half maximal Effective Concentration  
ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*